

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire: un nouvel élan

Un nouveau « Règlement sur la Promotion de la santé et la prévention en milieu scolaire » (RPSPS), relatif à l'organisation et aux missions de l'Office des écoles en santé (ODES), désormais appelée « Unité PSPS », a été adopté par le Conseil d'Etat. Le nouveau dispositif simplifie la gouvernance de ce secteur dont la direction est confiée au Dr Olivier Duperrex. Un rapport relatif aux actions conduites en matière de PSPS ainsi qu'aux perspectives qui y sont liées a également été publié.

L'Etat et de nombreux partenaires sont impliqués dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire (PSPS). Afin de clarifier et d'établir une gouvernance à la fois efficace et lisible pour les nombreux acteurs concernés, le Conseil d'Etat a adopté un nouveau texte réglementaire. Le dispositif ainsi renouvelé permet de réunir au sein d'une unité pluridisciplinaire différents experts des projets et programmes conduits le plus souvent en partenariat avec les établissements scolaires et les milieux associatifs (ligues de santé, fondations privées, thérapeutes...); il clarifie également les relations avec la Ville de Lausanne et l'AVASAD, où se trouvent désormais les bureaux des experts de cette unité. La haute surveillance de l'unité pluridisciplinaire sera assurée par les services concernés du DFJC et du DSAS. L'Office des écoles en santé change ainsi de nom et devient « Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire ». L'Unité PSPS sera dirigée par le Dr Olivier Duperrex, pédiatre spécialisé en santé communautaire.

Parallèlement à cette mise à niveau du règlement, un rapport intermédiaire a été établi afin notamment de rendre compte des actions conduites et des résultats obtenus, ainsi que de dégager des propositions de priorités stratégiques. Consultable sur le site internet: www.vd.ch/unite-psps, ce document a été adressé à quelque 800 instances ou personnes directement concernées. La poursuite des deux programmes prioritaires consacrés respectivement à la « prévention des dépendances » et à la « promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée dans les écoles vaudoises » figure parmi les éléments portés par ce rapport. Il y est également recommandé de développer les actions relevant du « vivre ensemble » et de la prévention de la violence, de même que l'amélioration de la prise en compte dans l'école des besoins des enfants atteints dans leur santé (ex. diabétiques, épileptiques,

allergiques...).

Le nouveau texte réglementaire, ainsi que les éléments contenus dans le rapport intermédiaire, constituent une marque de reconnaissance pour le travail des médiateurs, animateurs de santé et infirmières scolaires et de toutes celles et ceux qui oeuvrent à renforcer l'aptitude des jeunes, des familles et des professionnels de l'école à prendre en charge leur santé.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a également adopté la réponse à l'interpellation de du député Olivier Feller, relative à l'organisation et aux missions de l'Office des écoles en santé (ODES).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 septembre 2011

DFJC, Serge Loutan, chef du Service enseignement spécialisé et appui à la formation 021 316 54 01 DSAS, Jean-Christophe Masson, chef du Service de la santé publique, 021 316 42 00 Dr Olivier Duperrex, responsable de l'Unité PSPS, 021 623 36 36